

	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° AV2025-05 du 4 février 2025 Réglementant le stationnement pendant les travaux d'égagage avenue de la Due
---	--	--

**Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

**Vue** la demande de l'entreprise MALON en date du 4 février 2025 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Dans le cadre des travaux d'égagage, le stationnement sera interdit avenue de la Due du 10 au 11 février 2025.

**ARTICLE 2** : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise MALON.

**ARTICLE 3** : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à  
- Entreprise MALON.

Fait à USSON EN FOREZ le 4 février 2025.

Le Maire,  
Hervé BEAL.

